



**Ministère
de l'Éducation nationale**

DGB-DPB



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

USE : C. B. M. 07 MAR 2025 * 004687

N°...MEN/CAB/SG/DRH/DGPEC/BI/MLN/a.o.s
Diamniadio, le

Analyse : **Décision portant nomination de Surveillants généraux**

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ;

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 61-33 du 15 Juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée;

Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement ,modifié;

Vu le décret n° 91-1169 du 07 novembre 1991 créant des indemnités de sujétion au profit de certains fonctionnaires et agents de l'enseignement, modifié;

Vu le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères;

Vu le décret n° 2024-960 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre de l'Education nationale;

Vu le décret n° 2024-3326 du 02 Décembre 2024 mettant fin aux fonctions des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu les dossiers des intéressés;

DECIDE:

Article premier. Article premier:-Le personnel enseignant ci-dessous désigné est nommé Surveillant général conformément au tableau suivant:

IA Matam							
N°	Prénoms	NOM	Matricule	Lieu de service	Référence de l'OS	Référence de la prise de service	Date d'effet
IEF Matam							
1	Moussa	KANE	621295/G	Lycée ex CEM Sinthiou Garba , en remplacement de Adama Yaya TRAORE, 511438/D, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite	00002547 MEN/SG/DRH/DGPEC/BM/sd du 27/08/2024	001064 IA/SG/BGRH/Mob/sad du 04/10/2024	03/10/2024

03878

03878

IEF Ziguinchor

10	Sory	BARRY	621774/A	CEM LYNDIANE 2 , poste créé.	00002551/MEN/SG/DRH/DGPEC/ BM/sd du 27/08/2024	24-0818/IEFZ/BGRH/DB/db du 30/10/2024	03/10/2024
11	Abdoul Kadry	GASSAMA	517592/M	CEM TETE DIADHIOU , en remplacement de Souleymane DIENG, 515809/H, appelé à d'autres fonctions	00002551/MEN/SG/DRH/DGPEC/ BM/sd du 27/08/2024	24-0818/IEFZ/BGRH/DB/db du 30/10/2024	03/10/2024

Article 2. -Les intéressés percevront l'indemnité de sujétion prévue par le décret 91-1169 du 07 novembre 1991 à compter des dates d'effet

Article 3. -La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MEN/SEPA
- MEN/DC
- MEN/SG
- MEN/DRH
- IA CONCERNÉES
- INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/DAJLD
- CHRONO



03878

03878